



RAPPORT DE DEMARRAGE

De l'étude sur les

**« Obstacles à l'accès et à la continuité
de l'éducation pour les enfants en
situation de déplacement forcé dans la
région du Sahel Central
(Burkina Faso, Mali et Niger) »**

BOLY Dramane

Démographe, Consultant

E-mail: bolydramane@yahoo.fr

Janvier 2022

SOMMAIRE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE	3
II. OBJECTIFS DE L'ETUDE ET RESULTATS ATTENDUS.....	3
III. QUELQUES FAITS SUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS DEPLACES DE FORCE	4
3.1 Définition des concepts clés	4
3.1.1 Réfugiés	4
3.1.2 Personnes Déplacées Internes (PDI)	4
3.1.3 PDI / réfugiés de retour (retournés ou rapatriés).....	5
3.1.4 Communauté hôte ou d'accueil	5
3.2 Chiffres sur la scolarisation des enfants en situation de déplacement forcé dans la région du Sahel Central.....	5
3.3 Les obstacles à la scolarisation des enfants en situation de déplacement forcé : une revue rapide de la littérature	7
IV. MAPPING DES PARTIES PRENANTES AU PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESILIENCE POUR LE SAHEL CENTRAL FINANCE PAR EDUCATION CANNOT WAIT (ECW)	8
V. DEMARCHE METHODOLOGIQUE POUR LA COLLECTE DES DONNEES DE L'ETUDE.....	10
5.1 Collecte quantitative	10
5.1.1 Recueil des données existantes	10
5.1.2 Enquête terrain.....	10
5.2 Collecte qualitative	12
5.3 Outils de collecte	15
5.4 Traitement et analyse.....	16
VI. CALENDRIER D'EXECUTION DE LA MISSION.....	16
ANNEXES (OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES)	18

I. Contexte et justification de l'étude

Le Burkina Faso, le Mali et le Niger sont trois pays victimes de violences perpétrées par des groupes armés non étatiques. Ces violences se sont intensifiées ces dernières années avec pour corollaire une augmentation des déplacements forcés. Cette situation n'est pas sans conséquence sur la scolarisation des enfants : en raison de la crise sécuritaire régionale, plus de 7 millions d'enfants dans ces trois pays ont besoin d'une aide humanitaire, tandis que plus de 8 millions d'enfants âgés de 6 à 14 ans sont non scolarisés, ce qui représente près de 55% des enfants de cette tranche d'âge. En outre, plus de 4 000 écoles sont restées fermées pour 776 000 élèves du seul fait de l'insécurité au cours de l'année scolaire 2019-2020, avant la pandémie de Covid-19. Au début 2022, ce sont plus de 5,7000 écoles qui étaient fermées dans les trois pays selon les données des Cluster Education.

La problématique de l'accès à l'éducation et de la continuité de l'éducation des enfants réfugiés, déplacés internes et rapatriés dans ces trois pays mérite d'être mieux documentée. Pour ce faire, le HCR, dans le cadre de la [composant régionale du programme pluriannuel de résilience pour le Sahel central](#) financé par Education Cannot Wait (ECW), a sollicité les services d'un consultant en vue de réaliser une étude sur les questions transfrontalières et obstacles entravant l'accès à l'éducation et la continuité de l'éducation des enfants déplacés de force et des enfants des communautés d'accueil dans les trois pays.

L'étude servira de base à l'élaboration de lignes directrices contextualisées pour lutter contre l'abandon scolaire pendant le cycle de déplacement et assurer un retour à l'école dès que possible des enfants en situation de déplacement forcé, en mettant un accent particulier sur la scolarisation des filles et sur la transition entre le primaire et le secondaire.

II. Objectifs de l'étude et résultats attendus

Pour cette étude et en reprenant le contenu des termes de référence, le consultant devra :

- De concert avec le HCR, préparer un plan de travail de consultation et une méthodologie détaillée avec des outils appropriés pour mener à bien la collecte et l'analyse des données de l'étude dans les trois pays concernés ;
- Réaliser une cartographie des principales parties prenantes de l'éducation, y compris les ministères de tutelle et les partenaires (acteurs humanitaires et de développement), au niveau régional et dans les trois pays concernés, ainsi que des populations à interviewer ;
- Documenter les politiques nationales d'éducation en ce qui concerne les enfants réfugiés, déplacés internes, rapatriés et non scolarisés ;
- Réaliser une mission dans chacun des pays ciblés afin de : (i) partager la méthodologie pour sa validation, (ii) collecter les données, (iii) produire le rapport pays et (iv) présenter les résultats préliminaires lors d'un atelier de fin de mission ;
- Élaborer un rapport régional final ;
- Organiser un atelier/webinaire régional final (présentiel ou virtuel) pour présenter les conclusions du rapport aux partenaires gouvernementaux, aux bailleurs de fonds de l'éducation et autres parties prenantes clés.

Au terme de l'étude, seront produits :

- Un rapport de démarrage comprenant un plan de travail détaillé et une méthodologie claire, ainsi qu'une cartographie des principaux acteurs de l'éducation dans les trois pays cibles

(ministères de l'éducation, autorités éducatives l'éducation, autorités éducatives décentralisées, partenaires humanitaires et de développement, etc.) ;

- Trois rapports pays, comprenant une cartographie du pays et des recommandations ciblées ;
- Un rapport régional prenant en compte les résultats des trois rapports nationaux et des analyses et recommandations régionales.

Seront également organisés :

- Trois ateliers/réunions de restitution pour partager les résultats au niveau national ;
- Un atelier régional pour présenter le rapport final (en présentiel ou virtuel).

III. Quelques faits sur la scolarisation des enfants déplacés de force

3.1 Définition des concepts clés

3.1.1 Réfugiés

La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés¹ en son article premier (alinéa A2) définit un réfugié comme toute personne « *Qui, [...] craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner* ». Dans la convention, il est également mentionné que l'expression "du pays dont elle a la nationalité" vise chacun des pays dont cette personne a la nationalité.

3.1.2 Personnes Déplacées Internes (PDI)

Les principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays (UNHCR-OHCHR, 1998)² définissent les personnes déplacées internes comme « *des personnes ou des groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État* ».

Selon les principes directeurs, le fait d'être déplacé dans son pays d'origine ou de résidence habituelle ne confère pas de statut juridique particulier au même sens que, par exemple, le fait d'être réfugié.

Les personnes déplacées « *peuvent vivre dans des camps aménagés et organisés pour les accueillir ; elles peuvent aussi vivre dans des sites créés spontanément par eux-mêmes pendant leur fuite (terrains vagues, églises, édifices publics, ...). Elles peuvent également vivre dans des familles ou des localités d'accueil* »³.

Si les deux premiers types de déplacés sont très visibles, les déplacés internes vivant dans des familles d'accueil sont au contraire généralement invisibles, méconnus des Etats et des acteurs humanitaires parce qu'ils sont souvent fondus dans la population locale.

¹ <https://www.unhcr.org/fr/convention-1951-relative-statut-refugiés.html>

² <https://www.unhcr.org/fr/protection/idps/4b163f436/principes-directeurs-relatifs-deplacement-personnes-linterieur-propre-pays.html>

³ INS et HCR (2015:29). Profilage des personnes déplacées internes retournées et rapatriées de Côte d'Ivoire.

3.1.3 PDI / réfugiés de retour (retournés ou rapatriés)

Une personne déplacée interne retournée est « toute personne qui a été forcée ou contrainte à fuir ou à quitter son foyer ou son lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, ou pour éviter les effets, qui n'a pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un état et qui est retourné dans son lieu de résidence habituel d'avant la fuite ».

Par ailleurs, selon le 15ème principe directeur relatif au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, les PDI ont « le droit d'être protégées contre le retour ou la réinstallation forcés dans tout lieu où leur vie, leur sécurité, leur liberté et/ou leur santé seraient en danger ».

Dans la même logique, un réfugié de retour est « toute personne qui a été forcée ou contrainte à fuir ou à quitter son foyer ou son lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, ou pour éviter les effets, qui a franchi les frontières internationalement reconnues d'un état et qui est retourné dans son lieu de résidence habituel (pays d'origine) d'avant la fuite ».

3.1.4 Communauté hôte ou d'accueil

Une communauté hôte est un groupe humain dont les membres sont unis par un lien social, constitué géographiquement ou historiquement sur un territoire donné⁴. Ce groupe partage généralement une culture ou une langue commune et accueille des personnes recherchant de l'assistance.

3.2 Chiffres sur la scolarisation des enfants en situation de déplacement forcé dans la région du Sahel Central

Depuis près d'une décennie la recrudescence de la violence armée au Burkina Faso, au Mali et au Niger a entraîné le déplacement forcé de millions de personnes (cf. tableau 1). Au Burkina Faso, 1 506 678 personnes étaient en situation de déplacement forcé au mois d'octobre 2021. En mettant en relation ce chiffre avec la population totale du pays issue du RGPH 2019, sur 100 burkinabè près de 7 d'entre eux sont des personnes en situation de déplacement forcé. Au Mali, le total des personnes en situation de déplacement forcé à la fin de 2021 s'élevait à 1 138 960. Ainsi, sur 100 personnes résidentes au Mali, près de 6 d'entre elles sont en situation de déplacement forcé. Enfin, au Niger, 550 384 personnes, soit 2 personnes sur 100, se trouvaient en situation de déplacement forcé à la fin de 2021. Le Niger est le pays de la sous-région qui enregistre le nombre le plus élevé de réfugiés. Ces derniers proviennent majoritairement du Nigéria et du Mali mais aussi plus récemment du Burkina Faso.

Tableau 1 : Répartition des personnes en situation de déplacement forcé dans la région du Sahel Central en octobre 2021

Pays	Burkina Faso ⁵	Mali ⁶	Niger ⁷
Réfugiés	24 977	46 895	249 662
Déplacés internes	1 481 701	401 736	264 257
Réfugiés de retour		83 712	36 465
Déplacés internes de retour		606 617	

⁴ Action for the Rights of Children (ARC) (2001). Mobilisation Communautaire.

⁵ Burkina Faso : <https://data2.unhcr.org/en/country/bfa>

⁶ Mali : <https://data2.unhcr.org/en/country/mli>

⁷ Niger : <https://data2.unhcr.org/en/country/ner>

Population totale	20 487 979*	20 250 834**	25 668 172**
% déplacés internes et réfugiés	7,4	5,6	2,1

Note : *Chiffre du RGPH 2019 ; **Estimation en 2021 issue des projections nationales de la population.

Les enfants sont particulièrement affectés par la situation sécuritaire et par le déplacement. A titre illustratif, parmi les personnes déplacées internes, 61,6% et 61,2% étaient âgées de 0 à 17 ans respectivement au Burkina Faso et au Mali en octobre 2021. Par ailleurs, d'après la note sur les attaques contre l'éducation en Afrique de l'Ouest et centrale publiée en octobre 2021 par le groupe de travail régional sur l'éducation en situations d'urgence⁸, le Burkina Faso, le Mali et le Niger connaissent une hostilité accrue à l'égard de l'éducation, les écoles étant considérées comme un symbole de l'État que les groupes armés veulent abattre, ou comme un vecteur de la culture occidentale. Les menaces des groupes armés constituent la principale raison de la fermeture des écoles. Le tableau 2 ci-dessous donne le détail des écoles fermées et des élèves affectés par la crise sécuritaire dans les trois pays. Le Burkina Faso et le Mali sont les pays les plus affectés par cette situation.

Tableau 2 : Nombre d'élèves affectés par la situation sécuritaire et la fermeture des écoles au Burkina Faso, au Mali et au Niger

	Burkina Faso*	Mali**	Niger***
Elèves affectés	344 363	486 300	22 000
Ecoles fermées	2 877	1 621	377

Source : *ST/ESU (MENA/PLN), octobre 2021 ; **Cluster éducation, novembre 2021 ; UNICEF, septembre 2021.

La fermeture des écoles avec pour corollaire la déscolarisation importante de nombreux enfants constitue une menace importante pour l'atteinte des objectifs de développement durable en matière d'éducation dans les pays du Sahel Central. Par exemple, le Burkina Faso a vu son taux de scolarisation au primaire diminuer ces dernières années en raison de la crise sécuritaire. Les régions les plus affectées par le conflit sécuritaire, notamment le Sahel et l'Est, sont les plus victimes de cette baisse de taux de scolarisation.

En matière d'assistance humanitaire, le nombre de personnes en besoin dans les pays du Sahel central est en constante augmentation comme le montre le tableau 3 ci-dessous. Les chiffres sont en nette augmentation durant la période de 2019 à 2021 dans ces pays. Le Mali et le Niger enregistrent le nombre le plus important de personnes en besoin d'une assistance humanitaire.

Tableau 3 : Nombre (en millions) de personnes en besoin d'une assistance humanitaire de 2019 à 2021 au Burkina Faso, au Mali et au Niger

	Burkina Faso	Mali	Niger
2019	1,3	3,2	2,3
2020	2,2	4,3	2,9
2021	3,5	5,9	3,8

Source : OCHA, 2019, 2020 et 2021.

⁸ <https://www.humanitarianresponse.info/fr/operations/west-and-central-africa/document/education-under-attack-west-and-central-africa-october>

Le Burkina Faso, le Mali et le Niger enregistrent donc une recrudescence des conflits armés occasionnant une augmentation constante du nombre des réfugiés et de PDI depuis plusieurs années. Cette situation n'encourage par ailleurs pas le retour de ces derniers dans leurs localités de départ. Dans les trois pays, les enfants représentent plus de la moitié des personnes forcées de se déplacer ces dernières années.

Enfin, le secteur de l'éducation est le secteur qui enregistre le plus d'attaques des groupes armés non étatiques après les forces de défense. De plus en plus, il est enregistré la fermeture d'écoles, la fuite d'enseignants et la destruction d'infrastructures scolaires. Ces éléments de l'environnement scolaire combinés à d'autres facteurs, notamment la vulnérabilité des ménages déplacés, occasionnent la non-scolarisation où l'abandon scolaire d'un grand nombre d'enfants dans les trois pays.

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, les taux de scolarisation des enfants réfugiés (primaire et secondaire confondus) étaient inférieurs à 40% au Mali et approximativement de 40% et 60% en moyenne au Burkina Faso et au Niger.⁹

3.3 Les obstacles à la scolarisation des enfants en situation de déplacement forcé : une revue rapide de la littérature

De nombreux travaux ont abordé les facteurs limitants l'accès à l'école ou entraînant des abandons scolaires dans les pays en crise et dans le cadre des déplacements forcés. Ces facteurs peuvent être regroupés en trois principales catégories : (i) les facteurs liés aux caractéristiques de l'enfant ; (ii) les facteurs liés aux caractéristiques du ménage dans lequel l'enfant réside ; (iii) et les facteurs liés au système éducatif lui-même.

En Afrique, particulièrement dans les pays sahéliens comme le Burkina Faso, le Mali et le Niger, le taux d'abandon des enfants après quelques années de scolarisation est très important. Les conflits armés qui occasionnent la fermeture des établissements, la destruction des infrastructures, les violences physiques et psychologiques, la détérioration du niveau économique des ménages déplacés et de leur cadre de vie (l'accès à un logement décent, le jugement de leur communauté d'accueil, etc.), le manque de moyens de subsistance, sont autant de freins à la scolarisation des enfants réfugiés et déplacés internes.

Au niveau des facteurs liés au ménage, le sexe du chef de ménage, son âge, son statut matrimonial, son niveau d'instruction, son statut socio-professionnel, son jugement sur l'utilité de l'école, etc. influencent beaucoup la non-scolarisation ou l'abandon de l'école chez ces enfants vulnérables. Par exemple, la réduction des ressources financières des ménages forcés de se déplacer peut amener les familles les plus vulnérables à retirer leurs enfants du système scolaire, soit parce qu'elles ne peuvent pas payer leurs études, soit parce qu'elles ont besoin d'eux pour travailler (UNESCO, 2020). En ce qui concerne les jeunes filles, les taux de mariage précoce dans la région sont parmi les plus élevés au monde. Selon l'UNICEF (2019), 4 filles sur 10 se marient avant l'âge de 18 ans dans ces trois pays. Les phénomènes de mariage et de travail forcé des enfants représentent donc un véritable frein à la scolarisation et à la poursuite de l'école, en particulier parmi les populations déplacées vulnérables.

Les caractéristiques de l'enfant sont également déterminantes dans sa poursuite ou non de l'école : le sexe, le statut familial et matrimonial (le cas échéant), le statut migratoire (réfugié, déplacé interne, rapatrié), l'idée ou le jugement de l'enfant par rapport à l'école et la fréquentation de l'école coranique (UNESCO, 2020), etc. Par exemple, les filles en âge de se marier et scolarisées, rendues plus vulnérables par le déplacement forcé, auront tendance à quitter l'école pour un mariage, voire pour la prostitution. Les garçons, quant à eux, auront

⁹ <https://data2.unhcr.org/en/documents/details/88010>

davantage tendance à préférer à l'école l'engagement dans des activités génératrices de revenus. Les enfants deviennent ainsi des cibles faciles pour les trafiquants et tombent plus rapidement en proie au recrutement dans les groupes armés au détriment de l'école. Les adolescentes en situation de déplacement forcé sont aussi plus souvent victimes d'abus sexuels et de grossesse précoce¹⁰. La perception des communautés d'accueil vis-à-vis de ces enfants forcés de se déplacer, les traumatismes subis et leur non-intégration dans la communauté d'accueil (une vie sociale différente de celle de la population hôte) sont également des freins non négligeables à leur scolarisation.

Quant aux facteurs liés au système éducatif dans un contexte d'insécurité, l'éloignement de l'école, le manque et l'absence des enseignants, les coûts scolaires, la fermeture des écoles et la perte des documents d'état civil représentent les principales barrières à la scolarisation. En effet, les conflits et l'insécurité ont occasionné la fermeture progressive des établissements¹¹ et réduisent les chances de scolarisation des enfants déplacés internes, réfugiés ainsi que des populations hôtes. Selon une étude réalisée par la Croix Rouge en 2021 au Burkina Faso, depuis 2015, plus de la moitié (60 %) des PDI ont perdu leurs papiers d'identité dans leur fuite.

IV. Mapping des parties prenantes au programme pluriannuel de résilience pour le Sahel central financé par Education Cannot Wait (ECW)

Les parties prenantes au programme pluriannuel de résilience pour le Sahel central peuvent être regroupées en catégories suivantes :

- Les organisations internationales (Agences des Nations Unies) ;
- Les ONGs internationales, nationales et locales ;
- Les structures étatiques (centrales, déconcentrées, locales et décentralisées) ;
- Les communautés locales (associations de parents d'élèves, leaders coutumiers/religieux, etc.) ;
- Et les communautés déplacées.

La liste des parties prenantes (cf. annexe D1) au niveau régional et pour chacun des pays sera finalisée en amont des missions de terrain.

En attendant la complétude des informations, la brève revue documentaire montre une diversité d'acteurs intervenant sur la question de l'éducation en situations d'urgence. En effet, dans chaque pays, il existe un Cluster Education¹² réunissant les acteurs intervenants dans le secteur de l'éducation en situation de crise. L'objectif sectoriel du cluster éducation est d'assurer un accès inclusif à des environnements d'apprentissages sûrs et protecteurs qui contribuent à la protection et au bien-être développemental et psychosocial des enfants, surtout de toutes les filles et tous les garçons d'âge scolaire (3-17 ans) affectés par une crise humanitaire, ainsi qu'en situation de vulnérabilité.

Au Burkina Faso, le programme pluriannuel de résilience est une opérationnalisation de la stratégie nationale de l'éducation en situation d'urgence¹³. Sa gestion et sa mise en œuvre s'inscrivent dans le cadre des structures existantes. Les différentes parties prenantes de ce programme sont :

¹⁰ <https://www.unicef.org/wca/media/5416/file/UNICEF-WCARO-Central-Sahel-Advocacy-October-2020-FR.pdf>

¹¹ <https://data2.unhcr.org/en/documents/details/76874>

¹² Burkina Faso: <https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/burkina-faso/education> ; Mali: <https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/mali/education> ; Niger: <https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/niger/education>

¹³ <https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/west-and-central-africa/document/burkina-faso-ecw-multi-year-resilience-programme-myrp>

- Le Ministère de l'Éducation nationale et de la promotion des langues nationales (MENA/PLN), responsable de la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière d'éducation en situation d'urgence. Il sera une partie intégrante de la mise en œuvre de ce programme ;
- Le Secrétariat Technique de l'éducation en situation d'urgence (ST/ESU) est l'organe opérationnelle du ministère pour la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme ;
- Le Cluster éducation jouera un rôle central, en soutenant le ministère et ses partenaires travaillant dans des contextes d'urgence pour se réunir régulièrement, échanger des informations, collecter des données, mobiliser et aider les organisations à accéder à de nouvelles opportunités de financement. Le cluster éducation organisera également conjointement avec le ministère une revue annuelle de l'éducation en situation d'urgence afin de faciliter l'analyse des progrès du système sur la base d'une analyse technique et financière ;
- Les autres acteurs de l'éducation, notamment la société civile, les syndicats, les élus locaux, les parents d'élèves, les partenaires de l'éducation au développement et les ministères en charge de la santé, de la nutrition, de la protection, de l'eau, l'assainissement, l'hygiène feront également partie de la structure de gouvernance. Ces acteurs se réunissent en groupes thématiques tout au long de l'année et alimentent le Cluster Education ;
- Les bénéficiaires du programme ECW coordonneront la mise en œuvre technique des interventions pour les résultats dont ils sont responsables et dans les régions où ils déploieront le programme.

Au Mali, le programme¹⁴ s'inscrit également dans le cadre des activités du Cluster Education géré en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN), Save the Children et l'UNICEF. L'unité de coordination est composée du conseiller technique/responsable du partenariat au sein du ministère de l'Éducation, du coordonnateur du Cluster et du coordonnateur adjoint/gestionnaire de l'information engagés respectivement par l'UNICEF et Save the Children. Leur rôle est d'appuyer techniquement le fonctionnement du Cluster Education.

Sont membres du Cluster Education, sur une base volontaire, les personnes ou représentants des institutions suivantes :

- Les organismes gouvernementaux : le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales, le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, le Ministère du Développement Social et des Personnes Agées, le Ministère en Charge de l'Administration Territoriale, le Ministère de la Santé, la Direction de la Protection Civile et le Ministère de la Jeunesse et des Sports ;
- Les organisations de la société civile ;
- Les ONG nationales et internationales ;
- Les bailleurs de fonds;
- Les agences des Nations-Unies (UNICEF, UNESCO, PAM, UNHCR, FAO, OIM, etc.).

Au Niger, le programme pluriannuel¹⁵ s'inscrit également dans le cadre des activités du Cluster Education. Le cluster Education est un cadre de coordination sectorielle, coanimé par deux coordonnateurs (Unicef et Save the Children) et le point focal du Ministère de l'Éducation Nationale (MEN). Il comprend :

¹⁴ <https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/west-and-central-africa/document/mali-ecw-multi-year-resilience-programme-myrp-dec-2020>

¹⁵ <https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/west-and-central-africa/document/niger-ecw-multi-year-resilience-programme-myrp-dec-2020>

- La cellule d'urgence du MEN, qui a pour objectif principal « d'assurer un accès et une accessibilité à une éducation d'urgence et de qualité dans un environnement protecteur pour tous les enfants (filles et garçons) de 3 à 17 ans, affectés par les ruptures scolaires du fait des crises » ;
- Les autorités nigériennes, les agences des Nations unies, les PTF et les ONG intervenant sur les questions humanitaires. La coordination du Cluster Education est assurée par une équipe de coordination appuyée par le Comité d'Orientation Stratégique (SAG) ;
- Les groupes thématiques, qui développent des lignes directrices dans chacun des domaines clés du cluster, en vue de renforcer la capacité des membres ainsi que la qualité des interventions. Trois groupes thématiques sont actuellement en place : (i) le groupe de travail Ecoles Sûres présidé par Save the Children ; (ii) le groupe de travail Alphabétisation et Education Non Formelle présidé par Plan International Niger ; et (iii) le groupe de travail Genre et Inclusion présidé par COOPI.

V. Démarche méthodologique pour la collecte des données de l'étude

La collecte des données sera à la fois quantitative et qualitative.

5.1 Collecte quantitative

5.1.1 Recueil des données existantes

Cette étape consistera en une collecte et/ou exploitation des données quantitatives existantes auprès des structures étatiques, des organisations internationales et des ONGs de chaque pays. Ces données permettront de documenter davantage le contexte de l'étude sur la situation de la scolarisation des enfants déplacés de force. Il s'agira notamment de décrire les profils socioéconomiques et culturels de ces enfants.

5.1.2 Enquête terrain

a) Taille de l'échantillon

En rappel, les catégories d'enfants déplacés de force sont les réfugiés, les réfugiés rapatriés/retournés, les déplacés internes et les déplacés internes retournés. Toutefois, au regard du centre d'intérêt du HCR et des contraintes de calendrier, l'enquête terrain mettra l'accent sur les enfants réfugiés, les enfants réfugiés retournés et les enfants déplacés internes. En plus de ces catégories, la collecte ciblera les enfants de la communauté hôte dans une perspective de comparaison.

Il est envisagé de réaliser une enquête ménage en vue de pouvoir toucher ces différentes catégories d'enfants. Ainsi, dans chaque pays, 60 ménages de chaque catégorie seront échantillonnés.

Au Burkina Faso, trois catégories de ménages sont présentes : les réfugiés, les déplacés internes et les communautés hôtes. Au Mali, quatre catégories sont concernées : les réfugiés, les déplacés internes, les communautés hôtes et les réfugiés retournés. Au Niger, trois catégories sont concernées : les réfugiés, les déplacés internes et les communautés hôtes. Les régions de la collecte de données sont choisies en tenant compte de l'importance numérique de chaque catégorie de population. Le tableau 4 ci-dessous donne les détails des régions du déroulement de l'enquête dans chaque pays.

Le choix des sites de collecte dans chacune des régions tiendra compte du poids de chacune des catégories dans la région échantillon mais aussi de la situation sécuritaire.

Ainsi, les localités choisies pourraient subir des modifications en raison de l'évolution de la situation sécuritaire. Cette modification serait faite de concert avec le HCR et ses partenaires du programme. Le tableau 5 donne la synthèse de la taille de l'échantillon par pays et par région.

Tableau 4 : Synthèse de la taille de l'échantillon par pays et par région

Régions	Réfugiés *		Déplacés internes		Population hôte		Réfugiés retournés**	
	Echantillon	Population totale	Echantillon	Population totale	Echantillon	Population totale	Echantillon	Population totale
Burkina Faso								
Sahel	40	21 147	20	493 708	20		0	
Centre	20	1 742	0		0		0	
Centre Nord	0	0	20	466 314	20		0	
Est	0	0	20	143 246	20		0	
Sous total	60	22 889	60	1 103 268	60		0	
Mali								
Menaka	20	16 282	20		20		20	
Kayes	20	14 917	20		20		20	
Gao	20	6 740	20		20		20	
Sous total	60	37 939	60		60		60	
Niger								
Diffa	20	129 832	0		0		0	
Maradi	20	57 122	20	17 242	20		0	
Tillabéri	20	36 753	20	82 605	20		0	
Taoua	0		20	55 620	20		0	
Sous total	60	223 707	60	155 467	60		0	
Total général	180	284 535	180	1 258 735	180		60	

Note : * Au Burkina Faso, ce sont les réfugiés maliens essentiellement qui sont concernés. Au Mali, ce sont les réfugiés burkinabè et nigériens qui sont concernés. Au Niger, ce sont les réfugiés maliens et nigériens qui sont concernés.

** Ce sont uniquement les réfugiés maliens de retour dans leur pays et provenant du Burkina Faso.

b) Tirage de l'échantillon

Le choix des 20 ménages de chaque catégorie et par localité se fera de façon aléatoire.

Tous les ménages du site (ou localité) retenus seront d'abord recensés à l'aide d'une fiche de dénombrement (cf. Annexe A1). Si le nombre de ménages du site (ou de la localité) est très nombreux, il sera procédé à un découpage du site en 2, 3 ou 4 parties. Une partie tirée au hasard fera l'objet de la collecte de données. Une fois le nombre total de ménages connu, il sera calculé un pas de sondage en rapportant ce nombre total aux 20 ménages échantillon.

Un numéro aléatoire de ménage sera choisi entre 1 et le pas de sondage. Il va constituer le 1^{er} ménage à enquêter. Le numéro de premier ménage à enquêter est additionné au pas de sondage pour trouver le 2nd ménage à enquêter. La même procédure sera appliquée pour tirer les autres ménages à enquêter.

En plus du ménage, tous les enfants et adolescents âgés de 11 à 17 ans seront enquêtés. Ce sont au maximum trois enfants et adolescents de 11 à 17 ans qui seront choisis en tenant compte de leur statut scolaire (jamais scolarisés, déscolarisés et scolarisés). Si le nombre d'enfants dépasse 3 dans le ménage, le statut scolaire des enfants sera considéré. Pour chaque statut scolaire, un enfant sera tiré aléatoirement en utilisant la table de nombre aléatoire conçue à cet effet. Le choix

des enfants âgés de 11 à 17 ans répond au souci d'avoir des enfants en fin de cycle primaire et qui doivent être au secondaire.

Seuls les ménages ayant au moins un enfant d'âge scolaire (3 à 17 ans) sont à enquêter. Lorsqu'un ménage tiré au sort ne remplit pas cette condition, on le remplace par son voisin le plus proche qui la satisfait.

5.2 Collecte qualitative

Le choix de la population cible à enquêter sera fait sur la base du mapping des parties prenantes réalisé. Dans chaque pays, des acteurs institutionnels, les leaders communautaires, les ménages et les enfants seront interviewés. Le tableau 5 donne le détail des acteurs à interviewer.

Tableau 5 : Liste détaillée des acteurs à interviewer

Type d'acteurs	Structures/Acteurs	Type d'entretiens
Niveau Régionale		
Organisations internationales	HCR	1 EI
	UNICEF	1 EI
	ECW	1 EI
ONGs internationales	NRC	1 EI
Burkina Faso		
Gouvernemental central	ST/Education en situation d'urgence	1EI
Gouvernemental déconcentré	Directions provinciales de l'éducation nationale	2 EI
	CEB	2 EI
	Ecoles (directeurs d'écoles ou enseignants)	3 EI
Gouvernemental décentralisé	Mairies	3 EI
Organisations internationales	HCR	1 EI
	UNICEF	1 EI
	Ambassade du Canada	1 EI
	Coopération Luxembourgeoise	1 EI
	Banque Mondiale	1 EI
ONGs internationales	NRC	1 EI
	Plan International	1 EI
	Save The Children	1 EI
ONGs/associations locales	FDC	1 EI
	ASIBA	1 EI
	CCEB	1 EI
Communauté locale	APE/AME	2 EI
	Leaders religieux/coutumiers réfugiés, déplacés internes et communauté locale	2 EI
	Leaders féminins au sein des réfugiés, déplacés internes ou communauté hôte	2 EI
	Syndicats	1 EI
	Adolescentes (filles) de 15-17 ans réfugiées (tenir compte des scolarisées, déscolarisées et jamais scolarisées)	1 FG

	Adolescentes (filles) de 15-17 ans de la communauté hôte (tenir compte des scolarisées, déscolarisées et jamais scolarisées)	1 FG
	Adolescentes (filles) de 15-17 ans déplacés internes (tenir compte des scolarisées, déscolarisées et jamais scolarisées)	1 FG
	Adolescents (garçons) de 15-17 ans réfugiés (tenir compte des scolarisées, déscolarisées et jamais scolarisées)	1 FG
	Adolescents (garçons) de 15-17 ans de la communauté hôte (tenir compte des scolarisées, déscolarisées et jamais scolarisées)	1 FG
	Adolescents (garçons) de 15-17 ans déplacés internes (tenir compte des scolarisées, déscolarisées et jamais scolarisées)	1 FG
	Adolescents de 15-17 ans réfugiés ou déplacés internes	1 étude de cas
Mali		
Gouvernemental central	Direction Nationale de l'Enseignement Fondamental	1 EI
	Direction Nationale de l'Enseignement Secondaire Général	1 EI
Gouvernemental décentralisé	Directions de cercles de l'enseignement fondamental	1 EI
	Direction de cercles de l'Enseignement Secondaire Général	1 EI
	Inspections de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire	2 EI
	Ecoles (directeurs d'écoles ou enseignants)	3 EI
Gouvernemental décentralisé	Mairies	2 EI
Organisations internationales	HCR	1 EI
	UNICEF	1 EI
	UNESCO	1 EI
	Coopération Suisse	1 EI
	Banque Mondiale	1 EI
ONGs internationales	NRC	1 EI
	Plan International	1 EI
	Save The Children	1 EI
	EDUCO	1 EI
ONGs/associations locales	Association for full Development and the Promotion of Education (ADIP)	1 EI
	Forum for African Women Educationalists (ASREF)	1 EI
Communauté locale	APE/AME	2 EI
	Leaders religieux/coutumiers réfugiés, déplacés internes et communauté locale	2 EI

	Leaders féminins au sein des réfugiés, déplacés internes ou communauté hôte	2 EI
	Syndicats	1 EI
	Adolescentes (filles) de 15-17 ans réfugiées (tenir compte des scolarisées, déscolarisées et jamais scolarisées)	1 FG
	Adolescentes (filles) de 15-17 ans de la communauté hôte (tenir compte des scolarisées, déscolarisées et jamais scolarisées)	1 FG
	Adolescentes (filles) de 15-17 ans déplacés internes (tenir compte des scolarisées, déscolarisées et jamais scolarisées)	1 FG
	Adolescents (garçons) de 15-17 ans réfugiés (tenir compte des scolarisées, déscolarisées et jamais scolarisées)	1 FG
	Adolescents (garçons) de 15-17 ans de la communauté hôte (tenir compte des scolarisées, déscolarisées et jamais scolarisées)	1 FG
	Adolescents de 15-17 ans réfugiés ou déplacés internes	1 étude de cas
Niger		
Gouvernemental central	Direction générale des enseignements	1EI
Gouvernemental déconcentré	Directions Départementales de l'Education Nationale	2 EI
	Inspections communales de l'enseignement primaire	2 EI
	Ecoles (directeurs d'écoles ou enseignants)	3 EI
Gouvernemental décentralisé	Mairies	2 EI
Organisations internationales	HCR	1 EI
	UNICEF	1 EI
	PAM	1 EI
	MoE Focal Point for Emergency	1 EI
	Banque Mondiale	1 EI
ONGs internationales	NRC	1 EI
	World Vision	1 EI
	Plan International	1 EI
	Save The Children	1 EI
ONGs/associations locales	ACCN	1 EI
	ADDENA	1 EI
	ADESA	1 EI
Communauté locale	APE/AME	2 EI
	Leaders religieux/coutumiers réfugiés, déplacés internes et communauté locale	2 EI
	Leaders féminins au sein des réfugiés, déplacés internes ou communauté hôte	2 EI
	Syndicats	1 EI

	Adolescentes (filles) de 15-17 ans réfugiées (tenir compte des scolarisées, déscolarisées et jamais scolarisées)	1 FG
	Adolescentes (filles) de 15-17 ans de la communauté hôte (tenir compte des scolarisées, déscolarisées et jamais scolarisées)	1 FG
	Adolescentes (filles) de 15-17 ans déplacés internes (tenir compte des scolarisées, déscolarisées et jamais scolarisées)	1 FG
	Adolescents (garçons) de 15-17 ans réfugiées (tenir compte des scolarisées, déscolarisées et jamais scolarisées)	1 FG
	Adolescents (garçons) de 15-17 ans de la communauté hôte (tenir compte des scolarisées, déscolarisées et jamais scolarisées)	1 FG
	Adolescents (garçons) de 15-17 ans déplacés internes (tenir compte des scolarisées, déscolarisées et jamais scolarisées)	1 FG
	Adolescents de 15-17 ans réfugiés ou déplacés internes	1 étude de cas

Note : EI=Entretien individuel ; FG=Focus group.

Le tableau 6 ci-dessous donne le récapitulatif des entretiens qualitatifs à réaliser.

Tableau 6 : Synthèse du nombre d'entretiens à réaliser

Pays	Entretiens individuels	Focus group	Etude de cas
Burkina Faso	29	6	1
Mali	29	6	1
Niger	29	6	1

5.3 Outils de collecte

Pour la collecte des données quantitatives, trois outils seront utilisés (cf. Annexes A1, A2 et A3) :

- *La fiche de dénombrement* : elle renseigne d'une part sur l'identification de la zone à enquêter : région, province, commune, nom de la localité, etc. et, d'autre part, permet de relever sans omission tous les ménages vivant dans le site (ou la localité) concernée ;
- *Le questionnaire ménage* : il est adressé au membre du ménage le mieux informé qui est généralement le chef de ménage ou un adulte membre du ménage à même de fournir les informations à collecter. Il recueille des informations sur la composition du ménage et sur la scolarisation des membres du ménage âgés de 3 ans ou plus. Il permettra également d'identifier les adolescents éligibles dans cette enquête.

- *Le questionnaire individuel* : il sera adressé aux enfants et adolescents membres du ménage âgés de 11 à 17 ans présents au moment du passage de l'agent enquêteur. Il est destiné à recueillir des informations sur leur parcours scolaire.

Pour la collecte des données qualitatives, dix guides d'entretiens individuels ou de groupe seront utilisés (cf. Annexes B1, B2, B3, B4, B5, B6, B7, B8, B9 et B10) :

- le guide d'entretien adressé aux acteurs étatiques centraux ;
- le guide d'entretien adressé aux acteurs étatiques déconcentrés ;
- le guide d'entretien adressé aux acteurs étatiques décentralisés ;
- le guide d'entretien adressé aux enseignants ;
- le guide d'entretien adressé aux acteurs des organisations et ONGs internationales (niveau régional) ;
- le guide d'entretien adressé aux acteurs des organisations internationales et ONGs (niveau pays) ;
- le guide d'entretien adressé aux ONGs/associations locales ;
- le guide d'entretiens adressé aux communautés locales (parents d'élèves, réfugiés, déplacés internes et communauté locale) ;
- le guide de focus group adressé aux adolescents de 15-17 ans
- le guide d'entretien pour l'étude de cas.

En plus de ces outils, des fiches de consentement éclairé seront soumis aux enquêtés pour recueillir leur approbation avant d'entamer l'interview. Ces fiches de consentement concernent surtout les entretiens individuels (cf. Annexe C1) et les discussions de groupe (cf. Annexe C2). Elles devront être datées et signées.

5.4 Traitement et analyse

Pour le volet quantitatif, la collecte électronique sera utilisée pour la collecte des données quantitatives. Le questionnaire élaboré sera donc téléchargé sous *Kobo Toolbox*. Le traitement et l'analyse des données vont consister à corriger les différentes incohérences contenues dans les données, à produire les tableaux statistiques nécessaires et à les interpréter. En rappel, la collecte électronique sera utilisée, les données ne feront pas donc l'objet de saisie papier. Le *logiciel Stata* sera utilisé pour le traitement et l'analyse des données. Pour la mise en forme des tableaux, *Excel* sera utilisé.

Pour le volet qualitatif, les entretiens seront enregistrés (dans la mesure du possible) à l'aide d'un dictaphone et la prise de note sera réalisée concomitamment. Le traitement et l'analyse des données consisteront à transcrire les entretiens réalisés, à vérifier leurs cohérences et à les analyser sous le *logiciel NVIVO*.

L'analyse des données suivra le plan d'analyse élaboré à cet effet.

VI. Calendrier d'exécution de la mission

Le tableau 3 donne le détail d'exécution de l'ensemble de la mission. Elle durera 15 semaines ouvrables et s'étalera du 25/11/2021 au 24/04/2022. La mission se déroulera au Burkina Faso (du 25/11/2021 au 24/01/2022 et du 11/04/2022 au 24/04/2022), au Mali (du 31/01/2022 au 27/02/2022) et au Niger (du 7/03/2022 au 03/04/2022). Le détail de ce chronogramme est contenu dans le tableau 7 ci-dessous.

Tableau 7 : Chronogramme détaillé de l'exécution de la mission

Période	Pays concerné	Activités	Livrables
25/11/2021 au 10/12/2021 (2 semaines)	Pays du Sahel central (Burkina Faso, Mali et Niger)	Réunions de cadrage (HCR + comité de pilotage), Recherche documentaire, Finalisation de la méthodologie et des outils de collecte, Production du rapport de démarrage.	Rapport de démarrage (incluant la cartographie des acteurs de l'éducation en matière d'urgence pour les trois pays, la synthèse documentaire, la méthodologie et les outils de collecte).
04/01/2022 au 24/01/2022 (3 semaines)	Burkina Faso	Présentation et validation nationale de la méthodologie, Collecte des données, Production du rapport national provisoire, Traitement et analyse des données, Atelier national de présentation des résultats, Production du rapport national final.	Rapport national du Burkina Faso ; Restitution nationale des principaux résultats.
31/01/2022 au 27/02/2022 (4 semaines)	Mali	Présentation et validation nationale de la méthodologie, Collecte des données, Production du rapport national provisoire, Traitement et analyse des données, Atelier national de présentation des résultats, Production du rapport national final.	Rapport national du Mali ; Restitution nationale des principaux résultats.
7/03/2022 au 03/04/2022 (4 semaines)	Niger	Présentation et validation nationale de la méthodologie, Collecte des données, Production du rapport national provisoire, Traitement et analyse des données, Atelier national de présentation des résultats, Production du rapport national final.	Rapport national du Niger ; Restitution nationale des principaux résultats.
11/04/2022 au 24/04/2022 (2 semaines)	Burkina Faso, Niger et Mali	Mise en commun des rapports nationaux, Production du rapport régional, Atelier régional de présentation des résultats, Production du rapport régional final.	Rapport régional (Burkina Faso, Mali et Niger) de l'étude ; Restitution régionale des principaux résultats.

ANNEXES (OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES)

- Annexe A1 : Fiche de dénombrement des ménages
- Annexe A2 : Questionnaire ménage
- Annexe A3 : Questionnaire individuel (enfants de 11 à 17 ans)
- Annexe B1 : Guide d'entretiens acteurs centraux
- Annexe B2 : Guide d'entretiens acteurs déconcentrés
- Annexe B3 : Guide d'entretiens acteurs décentralisés
- Annexe B4 : Guide d'entretiens enseignants
- Annexe B5 : Guide d'entretiens acteurs organisations et ONGs internationales régionales
- Annexe B6 : Guide d'entretiens acteurs organisations et ONGs internationales (niveau pays)
- Annexe B7 : Guide d'entretiens acteurs organisations et ONGs nationales et locales (niveau pays)
- Annexe B8 : Guide d'entretiens = communautés locales
- Annexe B9 : Guide de focus group des adolescents de 15-17 ans
- Annexe B10 : Etude de cas d'adolescents de 15-17 ans
- Annexe C1 : Fiche de consentement éclairé pour entretien individuel
- Annexe C2 : Fiche de consentement éclairé pour entretien de groupe
- Annexe D1 : Cartographie des parties prenantes